

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

## REUNION PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 janvier 2020 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. Pol HARTOG, Mme Assia MOUKKAS, Mme Chantal NEVEN-JACOB.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. DELREZ. – M. RASSAA va arriver. M. NAVET est excusé.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- Mme FRANCOIS et Mme MOUKKAS.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ.- Tous au poste.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Valérie LUX va arriver, M. HARTOG et Mme NEVEN-JACOB.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Tout le monde présent.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de M. le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

En vertu de l'article 38 de notre ROI, lorsqu'une demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour est refusée par le Président, la décision devra être motivée et communiquée en séance du Conseil expliquant le motif du refus.

Dès lors, je vous annonce que la proposition de motion déposée par le groupe PTB concernant le soutien aux petites maternités a été rejetée par le Bureau. Elle concerne à ce stade les résultats d'une étude dans une matière qui relève de la compétence des seules autorités fédérales dans le cadre d'un processus décisionnel non encore entamé.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2020. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2020).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V.- Eloge funèbre de Monsieur Jules LECANE, Ancien Conseiller provincial**

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur Jules LECANE, ancien Conseiller provincial.

Né à Saint-Remy en novembre 1938, Jules Lecane est décédé le 13 février dernier, à l'âge de 81 ans.

Représentant socialiste élu en 1971 par le District de Fexhe-Slins, il restera en charge jusqu'en 1974.

## SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020

Professeur de formation, il devient, en 1972, le dernier Bourgmestre de Saint-Remy d'avant la fusion des Communes. Il sera ensuite Conseiller et Echevin de la Commune de Blegny.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances aux membres de sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

### VI.- Questions d'actualité

#### **Document 19-20/A19 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la mise à disposition aux citoyens de véhicules provinciaux**

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé. Pour la première question référencée 19-20/A19 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la mise à disposition aux citoyens de véhicules provinciaux, je donne la parole à Madame Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). - Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Chers collègues,

Aujourd'hui ça sera non seulement une interpellation mais également une information pour mes collègues échevins et conseillers communaux. Puisse-t-elle vous être utile.

Savez-vous que la Commune de Héron vient de se lancer dans une initiative qui constitue une première wallonne ? En effet, comme 80 communes flamandes, elle vient de décider de mettre à disposition des habitants de la commune 2 véhicules communaux accessibles le soir et le week-end.

Je vous invite à aller consulter la page facebook Plan Climat de la Province de Liège qui en parle le 31 janvier 2020. Et si ici à la Province on se lançait dans la même aventure ?

Le concept est simple : la Commune ou la Province sélectionne quelques véhicules d'un service qu'elle met à disposition lorsqu'ils ne sont pas utilisés par les services communaux, provinciaux ou du CPAS, via une application par exemple Cozycar à Héron. Un calendrier est disponible sur la plateforme et permet de voir en permanence quand le véhicule est disponible. Les citoyens pourraient ensuite utiliser ce service en louant le véhicule, selon un tarif avantageux déterminé par la Province.

Combiné à d'autres moyens de mobilité, ce système n'a que des avantages : c'est d'abord vecteur d'économies financières puisque cela permet à des personnes de se passer de l'achat d'une voiture ou d'une deuxième voiture, cela diminue donc également la congestion des routes et c'est aussi bon pour l'environnement. Cela crée en outre de la convivialité entre les utilisateurs, tout en permettant aussi à des citoyens qui ne disposent pas de certains types de véhicule, comme une camionnette, d'en louer une à la Province à prix réduit.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

Enfin, cela ne nécessite aucune gestion technique spécifique de la part de la Province, puisque tout est géré via l'application une fois le système mis en place. Quant aux assurances, elles sont spécialement négociées par la plateforme, à des tarifs identiques aux assurances actuelles.

Je suis convaincue de la plus-value qu'apporterait un tel service.

Et je vous ai fourni un site internet pour aller visiter la page.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). – Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, chers Collègues.

Mme la Conseillère provinciale, tout comme vous, je suis l'actualité et j'ai appris que la Commune de Héron mettait à disposition ses deux véhicules communaux pour proposer une alternative à l'achat d'une seconde voiture.

Je respecte trop le principe de l'autonomie communale pour juger de l'opportunité de la démarche, même si proposer de nouvelles solutions pour se déplacer est toujours un élément intéressant et dont il faut tenir compte.

D'aucuns pourraient voir dans ce projet l'ébauche d'un service de taxi social à domicile. Nous y reviendrons bientôt.

Cependant, gardons-nous des fausses bonnes idées. Croyez bien que je suis un chaud partisan d'une large réflexion sur nos problèmes de mobilité et que toutes les initiatives pour se déplacer plus aisément sont les bienvenues.

Ainsi, le Collège provincial fera prochainement des propositions pour faciliter, autant que possible, la mobilité des agents provinciaux confrontés aux difficultés liées aux travaux d'installation du tram à Liège. C'est quand la mobilité génère de la mobilité..

Mais revenons à la mise à disposition de véhicules d'une administration publique ainsi qu'aux éventuels avantages que cette formule pourrait apporter et aux inconvénients que cela engendrerait notamment dans la gestion du parc automobile de la Province de Liège.

En l'occurrence, une rapide analyse des moyens techniques et humains à notre disposition ne plaide pas pour une transposition automatique et immédiate de l'exemple héronnais. Je rappelle qu'à Héron c'est deux véhicules, c'est ça.

Il est à noter que cette initiative retenue à Héron a aussi été proposée à des communes plus importantes, Huy et Waremme. Elle a été rejetée par les deux conseils communaux

## SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020

respectifs pour des difficultés évidentes de mise en œuvre, tant sur les plans logistique, technique et budgétaire que juridique. Il faut en tenir compte.

Si des communes ne sont déjà pas en phase par rapport à cette problématique, imaginez-vous donc la complexité d'un parc des véhicules provinciaux disséminés aux quatre coins de la Province dans des lieux spécifiques et pas nécessairement accessibles au public.

À l'heure actuelle, la Province de Liège dispose pour l'ensemble de ses services, en zone rurale comme en zone urbaine, de près de 70 véhicules demandant un permis B pour les déplacements de ses agents, je vous enlève les 420 véhicules pour lesquels il faut un permis spécial, camions, tracteurs, ce n'est pas de cela qu'on parlait bien sûr.... Une bonne part de ces véhicules sont chargés de matériels, ce ne sont pas les véhicules uniquement pour se déplacer pour le plaisir mais les véhicules utilitaires, qui ne peuvent être déchargés tous les soirs et sont susceptibles d'être utilisés en urgence, même le week-end.

De plus tous ces véhicules ont un port d'attache sécurisé et lié directement à un établissement provincial qui n'est pas accessible au public. Ceux-ci sont actuellement sécurisés la nuit et le week-end et je me permets de ne citer qu'un seul exemple, nous prenons le Service des Sports où il y a un certain nombre de véhicules non négligeables qui sont garés tous les soirs. Comme vous le savez, le danger d'un véhicule pour un agent c'est qu'on considère cela comme un avantage en nature donc chaque agent rentre le véhicule dans un parking sécurisé et l'exemple du Service des Sports c'est que c'est un lieu que nous partageons, c'est un lieu en copropriété pour lequel il y a un badge d'accès. On faut comment avec M. Tartempion qui débarque, qui veut utiliser les véhicules, il entre, il demande un badge particulier... Est-ce que vous imaginez un peu la gestion particulière qu'il faudra mettre en place... On n'est pas dans sur le parking en face de la Commune d'Héron, on est en centre-ville dans un parking sécurisé pour protéger les véhicules... on peut réfléchir à beaucoup de choses mais l'autonomie il va falloir aussi la gérer avec les copropriétaires des lieux... ça vous le comprenez...

Les risques de détérioration et d'accident sont également à prendre en compte car, c'est logique, cela pourrait entraver le bon fonctionnement des services provinciaux en journée.

Mme Nicole MARECHAL, Conseillère provinciale (de son banc) - On comprend beaucoup de choses...

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). – Je n'ai pas dit le contraire. Est-ce que mon propos est de dire que vous ne comprenez rien... Non, mais on peut évoquer les problèmes potentiels. On est bien d'accord... et c'est d'ailleurs pour cela qu'on est dans un dialogue constructif... Attendez aussi la fin de la réponse... C'est parfois énervant... Enfin, bon...

Il faut pouvoir évoquer aussi les problèmes que cela génère potentiellement... si on les met en œuvre, rappeler que par exemple un véhicule qui a été mis à disposition et pour lequel il est arrivé par malheur, non pas du chef de celui qui l'utilise, mais peut-être du hasard d'avoir été percuté par quelqu'un d'autre, le véhicule est à l'arrêt, est indisponible... derrière cela il y a un service... Si on pensait qu'il y avait des véhicules qui ne servaient à rien à la Province, peut-être qu'on pourrait s'imaginer qu'on pourrait les utiliser mais généralement ils sont affectés à des missions... quand ils sont indisponibles la mission ne peut plus être remplie. Il faut donc

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

penser à des alternatives, alors à ce moment-là on pourrait imaginer un pool complet de véhicules qui seraient disponibles au cas où... Vous imaginez, il faut y réfléchir, c'est un élément qu'il faut prendre en compte.

Dernier élément, pour assurer une meilleure utilisation de ses véhicules, la Province de Liège étudie en ce moment la possibilité de les géo-localiser parce qu'on est dans la problématique de qui utilise les véhicules et que fait-il avec... c'est important. Ce dispositif installé dans les véhicules provinciaux ne permettrait pas d'assurer la protection de la vie privée d'éventuels utilisateurs privés. Petit rappel, la législation sur le RGPD. Là aussi, il faut en tenir compte.

Tous ces arguments qui montrent bien l'impossibilité d'une mise à disposition de véhicules provinciaux en tout cas de manière aussi évidente et simple, ne modifient pas le constat qu'il existe aussi des alternatives aujourd'hui et un des exemples c'est le programme que la Province met en place au travers de covoit stop, c'est celui-là qu'il faut renforcer, certainement rendre plus simple et ergonomique mais c'est en tout cas un exemple où on incite à partager des véhicules.

Sans vous parler d'ailleurs que le secteur privé des loueurs de véhicules ne verrait pas d'un très bon œil que la location se fasse sur le compte du public, il reste encore en plus que aussi et c'est peut-être aussi là où on a un rôle important c'est de travailler par exemple avec ceux qui proposent des alternatives différentes type Cambio. Cela existe, 17 stations sur la ville de Liège, si vous souhaitez utiliser le véhicule à très court terme... Vous savez que la location basique c'est sur 24 heures, ce sont des systèmes avec assurantiels un peu compliqué, un peu cher tant que vous n'êtes pas un consommateur régulier ni d'ailleurs au travers de votre entreprise mais pour le particulière le système Cambio est l'alternative. Rentrons plutôt dans un dialogue avec cette alternative, proposons des stations en proximité d'infrastructures provinciales... Là sûrement qu'on a une dynamique à développer de ce côté-là. Soyons constructifs par rapport à ceux qui ont déjà réfléchi çà cette problématique.

La Commune de Héron, vous vous souvenez 2 véhicules, la Province de Liège, une multitude, disséminés et sécurisés et dont on ne veut pas qu'ils se dispersent, c'est important aussi qu'on en tienne compte et que tous ces éléments soient pris en compte pour les solutions qu'on mettra.

Pour conclure, à l'échelle provinciale, il serait plus opportun, selon ce rapport soutenu très largement, de favoriser les autres modes de déplacements dits « doux » tel que le vélo, la marche à pieds sans oublier, bien entendu, les transports en communs, celui que nous connaissons tous et que nous attendons ici en centre-ville avec impatience, au-delà de ses travaux, le tram.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député provincial-Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je vous rappelle que vous pouvez intervenir pendant 2 minutes maximum. Non.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020****Document 19-20/A20 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au cadastre des infrastructures sportives existantes**

M. LE PRESIDENT.- Pour la deuxième question référencée 19-20/A20 : Question d'actualité de membres du Conseil provincial relative au cadastre des infrastructures sportives existantes, je donne la parole à Monsieur Didier NYSSSEN. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. Didier NYSSSEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Madame la Députée, Monsieur le Ministre CRUCKE a annoncé, voici quelques semaines, une importante réforme sur le subventionnement des infrastructures sportives. Le Décret de 1999 va donc subir un certain lifting, avec pour objectif une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et c'est sur cet aspect que mes questions portent plus particulièrement avec une attention particulière sur les dossiers qui recèlent une dimension supracommunale. J'y vois un nouveau pied de nez à tous ceux qui veulent la mort des Province puisque qui mieux que la structure provinciale peut aujourd'hui incarner la supracommunalité, avec une dimension correspondant à des bassins de vie significatifs pour la population ?

Voici donc mes questions Madame la Députée.

Quel rôle pourra jouer la Province dans ce nouveau dispositif, tant dans l'élaboration du cadastre des infrastructures existantes, que dans la stimulation de l'émergence de nouveaux projets ?

En fonction des réponses que vous voudrez bien apporter à ma première question, quelle méthodologie comptez-vous mettre en œuvre pour doter la population de notre Province d'un réseau d'infrastructures sportives qui rencontre les enjeux sociaux et de santé de la pratique sportive, mais aussi qui permet la promotion du sport de haut niveau puisque la Province de Liège dispose en son sein de quelques athlètes de haut niveau.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT. – J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune). – Alors Monsieur NYSSSEN, la déclaration de politique régionale prévoit la révision du décret du 25 février 1999 relatif au subventionnement des infrastructures sportives, révision souhaitée pour début 2021.

Au cours de diverses rencontres organisées dans les cinq provinces wallonnes et dont la dernière se déroulera le 16 mars prochain à Verviers, Monsieur le Ministre CRUCKE a souhaité préciser ses intentions aux mandataires des pouvoirs locaux : la bonne gouvernance implique qu'il convient de prioriser leurs demandes pour maximiser l'utilisation des deniers publics dont l'enveloppe n'est pas extensible..., je le cite.

Celles et ceux, qui comme moi, ont assisté à la rencontre du 4 février dernier dans nos

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

murs ont entendu son souhait d'objectiver les dépenses de son administration pour hiérarchiser les investissements à réaliser, tant pour la construction de nouveaux sites sportifs que pour la réfection d'autres, beaucoup trop énergivores notamment.

Jean-Luc Crucke insistait également sur la vocation multifonctionnelle que les nouveaux projets devront rencontrer pour optimiser et mutualiser les services rendus à la population en les transformant en lieux de vie: une attention particulière sera portée à l'accès aux personnes handicapées, à la promotion du sport féminin et aux aspects mobilité.

Appel a enfin été lancé à la créativité, par la diversification des sources de financement, en insistant sur la recherche de partenaires privés.

Concrètement, les Bourgmestres et Echevins des provinces wallonnes ont reçu un formulaire pour informer le Ministre de leurs nouveaux projets de rénovation, extensions ou constructions et de préciser, dans quelle mesure, ils peuvent faire l'objet d'une conjointe de subsides avec d'autres, communes, en y associant, dans la mesure du possible, des investisseurs privés donc mais également, l'ensemble des établissements scolaires dotés d'une salle permettant la pratique d'un sport.

Si nous nous réjouissons de cette nouvelle mission confiée par la Région qui reconnaît que les provinces, par leur connaissance approfondie des besoins spécifiques de leur territoire, sont le niveau de pouvoir le plus à même d'objectiver les demandes ou souhaits des communes, nous sommes toutefois dans l'attente d'un memento du Ministre pour obtenir les éclaircissements et précisions nécessaires quant à ses attentes à l'égard de notre institution.

Pour en venir à votre première question, Monsieur NYSSSEN, l'élaboration du cadastre des infrastructures existantes est disponible sur le site d'Infrasports mais il nous est, en l'état, impossible d'en mesurer la complétude.

Quant à la stimulation de l'émergence de nouveaux projets, cette mission ne nous incombe pas... elle ne nous incombe pas, en tout cas aujourd'hui, mais pourrait nous revenir sur base des constats qui ressortiront de l'analyse fine à laquelle nous allons nous contraindre dans ce dossier.

Pour répondre à votre deuxième question, je le disais, nous sommes donc dans l'attente du memento, pour déterminer la méthodologie à mettre en place selon les recommandations du Ministre: j'imagine qu'il s'agira d'une ligne de conduite uniforme pour l'ensemble des provinces tout en laissant une certaine marge d'appréciation à chacune au regard des disparités qui nous caractérisent : bassins de vies différents, territoire bien plus vaste pour certaines avec une ruralité conséquente, nombre d'interlocuteurs ; beaucoup plus important dans notre Province que dans d'autres.

Nous explorons certaines pistes pour objectiver et prioriser au mieux les projets initiés par les communes notamment Nous sommes en cours d'analyse par rapport au croisement du cadastre wallon des infrastructures existantes avec les données des différentes fédérations sportives pour optimiser son contenu : nous allons les interroger pour compléter l'information car leur regard est primordial compte tenu de leur maîtrise des besoins des sportives et sportifs



## SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020

et donc des clubs de l'ensemble du territoire, toutes disciplines confondues; est en cours également la collecte des données des différents réseaux scolaires, en ce compris l'enseignement provincial, qui pourraient ouvrir les portes de leurs établissements en soirée pour permettre la pratique d'une activité sportive ; enfin, une mise en perspective, au regard de la Cartographie que nous serons en mesure d'établir compte tenu des éléments récités, des données en notre possession à l'Observatoire de la Province de Liège qui reprennent dans leurs profils locaux de santé, notamment, plusieurs indicateurs, tels que la densité la population, l'âge et l'espérance de vie de la population, ses comportements de santé, les facteurs sociodémographiques et économiques qui peuvent influencer sur son bien-être in fine, le fruit de cette réflexion sera présenté en conférences des bourgmestres pour favoriser les synergies supracommunales...

On imagine bien que cette mission est une mission d'envergure, sensible à l'égard des intérêts locaux et supracommunaux. Notre challenge est selon moi d'objectiver et de renforcer au maximum les synergies pour répondre de manière pertinente et en toute transparence aux attentes des acteurs locaux... et faire en sorte que, sur une enveloppe régionale globale, les projets liégeois récoltent la palme

J'espère, Monsieur NYSSSEN, avoir pu vous éclairer au mieux. Vous comprendrez néanmoins que le manque d'instructions définitives nous empêche de vous fournir une réponse exhaustive, aujourd'hui, quant au rôle que notre institution jouera dans ce que j'ai qualifié être le parcours du combattant eu égard aux enjeux qui sont les nôtres, entendez ceux des communes, des clubs sportifs et de la Province. Je rappelle aussi que la Province est propriétaires d'infrastructures sportives et ça, le Ministre ne s'en est pas rappelé lorsqu'il est venu.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-présidente. J'ouvre la discussion générale. Je vous rappelle que vous pouvez intervenir pendant 2 minutes maximum. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Je clos la discussion générale.

### **Document 19-20/A21 : Question d'actualité de membres du Conseil provincial relative au soutien aux maternités de Huy, Eupen et Heusy.**

M. LE PRESIDENT.- Pour la troisième question référencée 19-20/A20 : Question d'actualité de membres du Conseil provincial relative au soutien aux maternités de Huy, Eupen et Heusy, je donne la parole à Madame Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). - Je précise que je n'étais pas seule pour cette question.

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, Chers collègues,

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

Comme vous le savez certainement, le Centre fédéral d'expertise de soins de santé recommande de fermer 17 maternités dont 3 en province de Liège : la maternité du CHR de Huy, celle de Sainte-Elisabeth à Heusy et celle de l'hôpital Saint Nicolas à Eupen.

Deux critères de fermeture ont été pris en compte par l'étude, à savoir le nombre d'accouchements et la distance.

Pour la maternité d'Eupen c'est un service en langue allemande, celle-ci est indispensable pour le bien-être des habitants de la Communauté germanophone. Surtout en cas de maladies ou d'accouchement, qui sont des situations particulières, il est primordial de pouvoir s'exprimer dans sa langue maternelle pour bien comprendre et pouvoir évaluer les aspects. Le critère de langue n'a pas été pris en compte. Si la maternité d'Eupen ferme, c'est à Saint-Vith qu'une femme voulant parler allemand pour ses soins devra aller. Saint-Vith, c'est à 56 minutes d'Eupen. Les pompiers peuvent s'attendre à des accouchements le long de l'autoroute.

Pour celle d'Heusy, l'étude s'est basée sur les chiffres de 2018. Or l'année dernière, il y a eu 650 accouchements dans cette clinique. Le premier critère est donc dépassé. De plus, la Clinique CHC d'Heusy dispose d'une infrastructure flambant neuve, avec une nouvelle dynamique et de nouveaux engagements; la maternité d'Heusy arrive en première place dans le benchmark tant pour la qualité de la prise en charge que pour la satisfaction des patientes.

En ce qui concerne la maternité de Huy, les résultats sont aussi assez surprenants car une étude précédente la considérait comme une maternité isolée. Le Conseil d'Administration du CHRH, à l'unanimité des partis présents, a, donc, décidé d'envoyer une demande de soutien à tous les bourgmestres de l'arrondissement Huy-Waremme. La voici : « La maternité est un service de proximité par excellence. Dans ce cadre, la mise en place des réseaux prévoit que l'offre hospitalière de proximité doit être la plus proche possible de la population (principe de subsidiarité). Seuls les services hautement spécialisés doivent être centralisés.

Pour garantir une accessibilité de 30 min, critère KCE, pour l'ensemble des citoyennes, le maintien de la maternité du CHR de HUY est indispensable. Elle permet une accessibilité aux soins de santé pour tous.

Augmenter les déplacements augmente la disparité entre les citoyens au détriment des publics les plus fragilisés. La question de la prise en charge des déplacements inévitables en ambulance est essentielle et reporte à nouveau les coûts sur les patients et semble être occultée.

La nouvelle maternité du CHR de Huy a été inaugurée en octobre 2019 pour un montant d'investissements de 4.000.000 euros. Elle répond à tous les standards de qualité et de confort. Cette nouvelle maternité peut absorber sans problème plus de 1.000 accouchements. Le nombre potentiel d'accouchements dans l'arrondissement de Huy-Waremme est largement suffisant pour assurer la rentabilité et la pérennité de la maternité, la demande est donc présente; seule l'offre - le nombre de gynécologues - est insuffisante.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

Il faut dans le cadre des réseaux hospitaliers, organiser l'offre hospitalière afin d'assurer une couverture géographique équilibrée de la Province de Liège. Pour des cadres de services de proximité, tel que la maternité, c'est l'offre médicale qui doit se déplacer et non la patiente. Deux gynécologues supplémentaires permettraient de dépasser largement les 557 accouchements, normes d'efficacité du KCE.

Un accouchement au CHR de HUY ne coûte pas plus cher au financement fédéral, BMF, qu'un accouchement dans une « grosse » maternité. L'efficacité est la même : durée moyenne de séjour, qualité, ... C'est l'hôpital qui finance les coûts supplémentaires liés à une petite maternité ; c'est un choix politique. La maternité du CHR de Huy se veut une maternité à taille humaine sans mettre en péril la qualité des soins et la sécurité de la patiente et de son bébé. De plus, toutes les procédures avec les plus grands centres, néonatal en particulier, sont déjà organisées et fonctionnent en cas d'accouchement problématique.

Si l'on souhaite une politique de soins accessibles à tous, tant géographiquement que financièrement, dans un environnement de qualité, nouveau service, avec du personnel compétent et à coût efficace, il faut maintenir la maternité de Huy comme beaucoup d'autres!

Il est indispensable d'imposer une répartition équitable de l'offre médicale.

Plus généralement, c'est la question du maintien d'hôpitaux de proximité, cœur de la réforme des réseaux hospitaliers, qui se pose.

Un hôpital de proximité doit pouvoir offrir tous les services de base de la naissance à la fin de la vie, tout en collaborant avec des centres de références pour les soins plus spécialisés.

Ma question : Le collège et le conseil de la Province de Liège pourraient-ils, également, en tant que partenaires des communes et de ses citoyens, appuyer cette démarche et apporter son soutien à cette maternité ainsi qu'aux deux autres maternités de notre province ?

Nous vous remercions pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT. – J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune). – Merci M. le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mme GAILLARD, Cher Trio,

A la lecture de votre question, j'aurais pu simplement vous répondre que la politique hospitalière n'est en rien une compétence provinciale. Vous répondre aussi que l'étude du Centre fédéral d'expertise des soins de santé, KCE, n'est aucunement une décision officielle d'une autorité légitime mais bien une série de recommandations exprimées par un organe indépendant consultatif.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

Cela étant, je préfère m'étendre un tout petit peu sur le sujet puisque, comme vous le savez, le bien-être de tous les citoyens de la province de Liège est au cœur des préoccupations de notre assemblée et plus largement, de l'institution provinciale.

Ce bien-être passe notamment par un accès à des soins de santé de qualité dont l'accouchement fait partie.

Selon moi, c'est ce bien-être qui doit guider toute réflexion bien plus que les situations particulières de chacune des maternités. Encore que, je vous l'accorde, il est nécessaire de tenir compte de certaines spécificités. Ainsi, à titre d'exemple, le paramètre linguistique est important, non pas pour la maternité d'Eupen en elle-même mais, pour le bien-être des 80.000 citoyens germanophones.

Pour rappel, l'étude du KCE recommande la fermeture de 17 maternités de petite taille dont, vous l'avez dit, 3 sont situées en province de Liège.

Il a basé son analyse sur 3 critères : le nombre d'accouchements, l'efficacité de ces structures et l'accessibilité à moins de 30 minutes du domicile.

Même si nous représentons les intérêts des citoyens de la province de Liège, il me semble essentiel d'élever quelque peu la réflexion à une échelle plus macro. La réalité montre que la Belgique compte un nombre élevé de petites maternités qui présentent un faible taux d'occupation et un volume d'activité très variable.

Ces maternités requièrent cependant un minimum d'effectifs et d'infrastructures dont les coûts doivent être supportés par les hôpitaux ou les pouvoirs publics. A l'heure actuelle et face à la réalité budgétaire, il me semble que personne ne peut nier la nécessité d'une meilleure gestion des dépenses en matière de soins de santé.

Deuxième élément de réflexion. La réalité nous montre aussi que la durée des séjours hospitaliers consécutifs à un accouchement est en nette diminution ces dernières années notamment, au profit de suivis à domicile. La surcapacité de lits déjà constatée à l'heure actuelle augmentera donc encore à l'avenir si aucune mesure ne venait à être prise. Dans ce contexte, la maternité qui augmenterait son nombre d'accouchements avec pour seul objectif sa survie aurait à mon sens, un comportement totalement irresponsable.

La presse et le secteur concerné ont, c'est vrai, largement commenté l'étude du KCE. Cette information a été traitée dans les médias comme une décision ferme du gouvernement fédéral. Il ne s'agit pourtant que d'un document qui contient différentes recommandations pour une meilleure efficacité de notre système de santé.

Il s'agit surtout et c'est important, d'épargner des ressources publiques pour les réinvestir de manière plus efficace en fonction des besoins structurels dans le domaine de la santé.

Je pense donc, cher Trio, qu'il est prématuré de semer la peur, il est à mon sens beaucoup plus constructif de rebondir sur cette étude pour mener une réflexion plus en profondeur avec

## SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020

l'ensemble des acteurs, acteurs locaux aussi, concernés, qu'ils soient issus du secteur de la santé.

Tout d'abord, cette réflexion doit impérativement s'inscrire dans le contexte de la constitution des réseaux hospitaliers. Il est primordial de laisser le temps à ces réseaux de se former et de leur permettre de faire leur propre analyse à partir des synergies possibles. C'est une étape indispensable. La réflexion doit aussi être concertée entre l'ensemble des niveaux de pouvoir.

En effet, le fédéral n'est pas le seul à être concerné par les soins de santé. Il est important que les différents niveaux de pouvoir communiquent pour que chacun mesure bien l'impact de ses décisions sur les secteurs qui relèvent de la compétence des autres.

Quand vous nous demandez si le Collège et le Conseil de provincial pourraient apporter leur soutien aux 3 maternités « liégeoises » pointées par l'étude du KCE, je vous réponds que ce que nous soutenons en premier, c'est bien le bien-être de tous les citoyens de la province de Liège et ce, au risque de me répéter, au-delà des intérêts particuliers de l'une ou l'autre maternité.

Je suis également convaincue que même si la réflexion doit être approfondie, ce bien-être n'est pas incompatible avec la nécessité de renforcer l'efficacité de notre système de santé.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-présidente. J'ouvre la discussion générale. Je vous rappelle que vous pouvez intervenir pendant 2 minutes maximum. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune). – Voilà comme c'est un Trio, on va se répartir les rôles. Je voudrais tout d'abord vous remercier pour vos précisions et vos réponses. On partage certains de vos constats et notamment ceux que cette étude qui a la base faisait des recommandations sont impact médiatique a plus donné l'impression que c'était des décisions politiques qui allaient suivre et donc effectivement cela a créé entre guillemets une panique dans les hôpitaux. Sachant que et ça je crois que c'est un point fondamental pour nous, nous sommes aussi attachés au bien-être de tous les Liégeois ou de tous les habitants de la province de Liège mais nous pensons aussi que ce bien être est intimement lié à des services de soins de proximité et l'enjeu c'est vraiment la proximité. Une personne qui doit accoucher si elle a accès à un hôpital qui se trouve dans un rayon plus restreint ou justement dans ce périmètre de 30 minutes, je pense que cela fait toute la différence et tant pour les hôpitaux mais aussi pour les écoles nous devons sortir des logiques de rentabilité pour aller vers une logique de garantie d'un service public. Et un service public ne répond pas uniquement à des objectifs de rentabilité. C'est un point pour nous fondamental et oui, ça a un coût, nous en avons conscience. C'est le cas pour les services publics, mais c'est un coût dont nous souhaitons pouvoir apprécier en tout cas l'effort qui doit pouvoir être mené parce que derrière ce service, il y a des parcours de personnes, des situations qui nécessitent pour nous la plus grande attention.

Sur les 17 fermetures, 3 concernent la province de Liège, ça n'est pas rien et dans des situations qui ont leurs spécificités, pour avoir été personnellement en contact avec les

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

responsables de l'hôpital de Heusy, eux évidemment ont critiqué cette étude et plus que cette étude, ce qu'ils ont critiqué c'est l'instrumentalisation politique qui était là derrière.

Vous savez comme moi qu'il y a une tendance au niveau fédéral pour le moment pour réduire plus que drastiquement les dépenses en matière de soins de santé. Nous estimons pour notre part que ces dépenses doivent pouvoir être bien calibrées et que si elles répondent à des besoins à la population elles doivent pouvoir être maintenues.

Ce que nous avons voulu par notre intervention c'est véritablement ouvrir un débat au sein de notre Assemblée, vous proposer de pouvoir prolonger la réflexion et d'essayer de voir comment la province pourrait intervenir et collecter des informations, je pense effectivement que c'est précieux et ce que nous voudrions c'est que vous puissions peut-être nous présenter l'objet de vos réflexions et voir comment nous pourrions venir en aide à ces maternités mais je rappelle tout service qui peut être rendu aux citoyens dans une dimension de proximité garde sa priorité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – D'abord je m'excuse pour le retard de mon arrivée. Je remercie ECOLO d'avoir posé cette question qui fait vivre effectivement un sujet important pour notre province. Le PTB a déposé une motion et elle a été rejetée Mme la Députée est venue avec une justification de compétence tout en disant elle-même dans la réponse que cela concerne un certain nombre de communes et qu'il y a, je le rappelle quand même, une compétence santé même s'il n'y a plus de compétence hôpitaux, il y a quand même une compétence santé dans cette Province et un certain nombre de communes qui sont concernées. Il y a des conseillers communaux qui siègent ici qui ont participé à la rédaction de cette motion à Huy et à Verviers, je pense donc qu'il est important si on veut être la Province, Amie des Communes de soutenir les différents Conseillers ici qui s'expriment dans leurs différents conseils communaux sur des sujets qui concernent un grand nombre d'habitants.

La motion que nous avons déposée elle voulait surtout contrer en fait les critères de rentabilité qui sont préconisés par l'étude du KCE. Je pense avoir bien décortiqué la réponse de Mme la Députée, j'ai cru comprendre qu'elle était plutôt d'accord avec ces critères. Vous avez parlé Mme la Députée de réalité budgétaire et de rationaliser les dépenses. On pense justement qu'il ne s'agit pas de rationaliser les dépenses mais au contraire de satisfaire à des besoins qui sont présents dans les différentes communes de notre province.

Nous avons aussi compris que pour vous le nombre de petites maternités, vous avez dit, doit être réduit, je ne vois pas pourquoi en fait pourquoi ce nombre doit être réduit. Nous pensons au contraire que le modèle de santé qu'on doit défendre c'est plutôt une multiplication de petites maternités de proximité.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

J'ai bien compris que le PTB avait droit à un régime de faveur lorsqu'il déposait des motions. On n'a pas voulu en débattre. Je pensais qu'on pouvait avoir un vote ici mais apparemment ce n'était pas possible.

Je retiens tout cas qu'on répond par des expressions proches de la langue de bois : « Soutenir le bien-être des habitants » pour ne pas dire : ok, il y a des patients aujourd'hui, des futures mamans, il y a 1500 accouchements qui ne se feront peut-être pas dans des structures de proximité mais qui devront se faire en partie dans des ambulances...

Je pense qu'il était temps pour la Province de s'exprimer sur ce point et je regrette que la réponse de Mme la Députée soit contraire au bien être justement de ces futures mamans.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de Groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. Didier NYSSSEN, Conseiller provincial (à la tribune). – Monsieur le Président, Madame la Députée,

Je voudrais d'abord vous dire que je partage totalement la réponse qui a été formulée par Mme FIRQUET. Je voudrais rappeler à notre Collègue EL HAJJAJI qui connaît pourtant bien la situation verviétoise, qu'il ne lui aura pas échappé que la loi du 14 février 2019 sur les réseaux hospitaliers fait que ne pourront pas subsister deux institutions hospitalières sur le territoire de la Ville de Verviers, que par ailleurs, la maternité qui appartient à un réseau privé est à 250 m d'une excellente institution hospitalière publique et donc je rejoins tout à fait, de votre point de vue, la sensibilité qui est la vôtre en ce qui concerne la défense des services publics, l'hôpital de Verviers est parfaitement à même d'accueillir l'ensemble des naissances qui se déroulent à 250 m de ses bâtiments et donc je vous incite à soutenir demain, avec nous, Verviétois une seule institution pour l'ensemble des Verviétois et de la populations de l'arrondissement de Verviers. Je suis certain que vous serez bien accueilli si vous le faites comme ça.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir? Mme la Députée provinciale - Vice-Présidente, conformément à notre ROI, vous pouvez répondre.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune). – Merci M. le Président. Alors au-delà de la démagogie du PTB, je vous renverrai tous au contenu du texte de l'amendement du PTB en la matière. On voit que le PTB sort par la porte et rentre par la fenêtre.

Je souhaiterais que vous puissiez relire et il y a un groupe de travail en cours, le ROI comme ça vous vous rappellerez peut-être le trajet que doit suivre une motion et pas venir pleurer... Non, non, vous ne l'avez pas respecté, si non votre amendement, votre motion plutôt sera arrivé bien plus loin dans son parcours. Il y a un groupe de travail en cours, j'imagine que vous en faites partie.

Me dire que je pratique la langue de bois, c'est mal me connaître aussi, je pense par contre que ce que je pratique c'est le respect des compétences qui sont celles de notre niveau de pouvoir et je suis désolée pour vous mais notre niveau de pouvoir en matière de santé n'a

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

plus la responsabilité du secteur hospitalier, d'hôpitaux mais est bien dans les champs de compétence de l'information, la prévention, la sensibilisation maintenant si vous vous louez vous attaquer à d'autres champs de compétences, nous pouvez tenter de vous présenter sur d'autres listes, à d'autres niveaux de pouvoirs. J'ajouterai et ça c'est particulièrement désagréable que vous puissiez vous rappelez à chaque interpellation sur ce sujet et je m'adresse à M. RASSAA, Rafik, que l'organisation des réseaux n'est pas de notre compétence, c'est bien une compétence fédérale et j'ajouterais aussi parce que nous sommes en contact avec eux sur beaucoup d'autres dossiers que le KCE est un organe compétent, est un organe fédéral, est un organe avec des scientifiques et donc enlever la légitimité des constats qui sont faits systématiquement dans une étude aussi sérieuse, qu'on soit d'accord ou pas, l'étude elle est sérieuse, c'est vraiment très très désagréable et je ne suis pas sûre que cela ouvre ou que cela laisse la place à un débat démocratique.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

**Document 19-20/A22 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la taxe provinciale sur les établissements bancaires**

M. LE PRESIDENT.- Pour la quatrième question référencée 19-20/A22 : Question d'actualité de membres du Conseil provincial relative à la taxe provinciale sur les établissements bancaires, je donne la parole à Monsieur Marc MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

J'espère pouvoir un peu détendre un peu l'atmosphère.

Comme vous la savez certainement, il est établi, au profit de la province de Liège, une taxe annuelle à charge de toute personne physique ou morale à l'intervention de laquelle est installé sur son territoire un établissement bancaire ouvert au public. Bref, une taxe sur les banques.

Cette taxe s'élève à 372€. Ce qui est, vous me le concéderez, une taxe plutôt modeste pour une institution dont la rentabilité n'est plus à démontrer. Parallèlement à ça, vous savez également que les institutions bancaires et leurs distributeurs de billets se font de plus en plus rare en Wallonie. Certaines, entités, comme la commune de Jalhay par exemple n'ont depuis le 1er janvier 2020 plus accès à un distributeur de billets sur le territoire communal. Ce manque de distributeur est évidemment dommage pour de nombreux citoyens de notre province.

Au fait de ces deux éléments, ma question est la suivante : ne serait-il pas pertinent, dans notre règlement relatif à la taxe provinciale sur les établissements bancaires de prévoir dès 2021



**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

une exonération de ladite taxe les établissements bancaires qui sont les seuls à mettre à disposition un distributeur de billets sur le territoire d'une commune donnée.

Vous me répondrez peut-être qu'exonérer un établissement bancaire n'est pas très économique mais surtout d'une taxe de 372 € ne sera pas un incitant suffisant afin de permettre à ce potentiel dernier établissement bancaire de ne pas fermer ses portes. Et je serais d'accord avec vous en partie.

Mais cette mesure serait d'abord symbolique. Elle remettrait le sujet sur le devant de la scène médiatique et enverrait un signal au monde bancaire : « Oui, certains des services que vous offrez sont d'intérêt public, et nous, monde politique, souhaitons encourager ce type de service ».

Et si l'exonération d'une taxe de 372 € pour le dernier établissement bancaire offrant le service d'un distributeur de billets n'était pas suffisamment incitative, pourquoi ne pas compenser les pertes de cette mesure par une augmentation équivalente sur les autres établissements bancaires sont confortablement installés dans les endroits densément peuplés ?

Merci d'avance pour la réponse que vous pourrez m'apporter.

LE PRESIDENT. – Merci. J'invite Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Robert MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. M. le Gouverneur, Chers collègues, Monsieur le Conseiller provincial,

Vous m'interrogez sur l'opportunité du maintien ou de la modification de la taxe annuelle de 372 € qui s'applique aux établissements bancaires implantés sur le territoire de la province de Liège.

Au travers de votre question, M. MAGNERY, vous marquez votre inquiétude concernant la diminution voire la disparition d'un service minimum rendu au public par le secteur bancaire. Soyez assuré que je partage totalement la même inquiétude.

Vous faites également allusion à la différence de traitement pratiquée par les banques entre les territoires urbains et les territoires ruraux puisque certains ne disposent plus de ces distributeurs de billets.

Le défenseur inconditionnel que je suis de l'équilibre qui doit exister entre le rat des villes et le rat des champs me rend particulièrement sensible à cette problématique. Ici encore, de par mon origine hesbignonne et mon ancienne fonction de Président de la Fondation Rurale de Wallonie, je ne peux que vous confirmer notre unité de pensée à ce sujet quant au fond.

Venons-en à présent, si vous me le permettez, à la forme.

Vous suggérez deux modifications possibles.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

La première consiste à exonérer de cette taxe les établissements bancaires qui sont devenus les seuls à mettre à disposition un distributeur de billets sur le territoire d'une commune donnée.

La seconde serait de compenser les pertes consécutives à cette première mesure par une augmentation équivalente sur les autres établissements bancaires installés dans des endroits densément peuplés.

Dans les deux cas, il apparaît que les données à utiliser pour appliquer ces dispositions sont en perpétuelle évolution. Quelle est la dernière commune au moment X à disposer d'un distributeur de billets, par exemple... et qu'il serait dès lors difficile de pouvoir les déterminer avec objectivité à un moment précis, afin de permettre la fixation de la taxe dans le délai imparti pour l'exercice budgétaire suivant.

Par ailleurs, cette fois sur un plan légal, il pourrait exister une incertitude juridique quant à l'absence de tout caractère discriminatoire d'une taxe qui serait appliquée différemment sur le territoire d'une commune à l'autre à l'intérieur du périmètre de la province de Liège.

Monsieur MAGNERY, Chers Collègues, je vous sou mets à présent quelques chiffres afin d'étayer mon ou plutôt notre propos.

En 2015, 493 agences bancaires étaient concernées par cette taxe, pour un montant total de 219.000 €.

En 2019, 395 agences, soit près d'un quart en moins, ce qui prouve notre souci, ont rapporté 191.000 €.

Cela signifie concrètement que, sur les 5 dernières années, l'application de cette taxe a rapporté à la Province de Liège un peu plus d'un million d'euros issus du secteur bancaire.

Je n'arriverai pas à verser une larme sur ce manque à gagner pour les banques, au vu de leurs plantureux bénéfices annuels.

En conclusion, Monsieur MAGNERY, tout comme vous je reconnais le caractère perfectible de cette taxe.

Je ne pense toutefois pas qu'une modification des modalités d'application de cette taxe soit de nature à influencer sur la politique suivie par le secteur bancaire en ce qui concerne le maintien ou non de distributeurs de billets en tout cas vu par la seule Province de Liège.

Néanmoins, je ne manquerai pas de transmettre nos légitimes interrogations au Ministre en charge des pouvoirs locaux, afin qu'il intègre cette réflexion dans les travaux de la toute nouvelle task force créée par le Gouvernement wallon et relative aux finances des pouvoirs locaux qui pourrait peut être influencé le niveau fédéral lorsqu'il sera en meilleur ordre de marche qu'à l'heure actuelle.

## SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. J'ouvre la discussion générale. Je vous rappelle que vous pouvez intervenir pendant 2 minutes maximum. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci bien.

Pour une réponse rapide. Déjà merci pour la bonne compréhension de la question. Vous avez bien cerné les tenants et aboutissants qui étaient mis sur la table. Je tiens quand même à remarquer que quand on pose une question on a souvent plus l'étalement de tous les problèmes que cette proposition peut poser plutôt que l'étalement de toutes les solutions que vous pourriez proposer, que ce soit dans votre chef ou dans le chef d'autres membres du Collège.

Je vous invite vraiment quand il vient des propositions de voir l'aspect positif de ces propositions, les opportunités pas les obstacles de ces propositions.

Deux obstacles que vous avez levés. Premièrement sur la difficulté d'enrôlement. Comment est-ce qu'on fait si la situation change au sein de la commune... en fait, la taxe est enrôlée le 1<sup>er</sup> janvier, à la situation du 1<sup>er</sup> janvier et donc l'exonération prévue pourrait au même titre s'appliquer à la situation du 1<sup>er</sup> janvier de l'année et il n'y aurait pas de taxe au prorata.

Deuxième chose, vous parlez discrimination, on peut poser la question aux instances juridiques compétentes. Il ne serait pas question de discrimination mais plutôt d'une politique différenciée de manière objective et donc je ne vois pas, je ne pense pas que cela poserait un vrai problème juridique et enfin, et là, je peux vous suivre, est-ce qu'exonérer une banque de 375€ inciterait une banque à rester dans une commune, j'ai aussi des doutes mais il ne faut pas oublier qu'on fait de la politique et la politique c'est aussi une histoire de symbole ou de message qu'on peut envoyer aux institutions, au monde économique et ici ce message doit être que oui, il nous faut un distributeur de billets dans chaque commune.

Merci.

### **Document 19-20/A23 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'abattage de 300 épicéas au Château de Jehay**

M. LE PRESIDENT.- Pour la cinquième question référencée 19-20/A23 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'abattage de 300 épicéas au Château de Jehay, je donne la parole à Madame Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrine GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). - Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, Chers collègues,

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

Nous venons d'apprendre par la presse que la province de Liège avait décidé d'abattre un peu plus de 300 arbres concernés par une attaque de scolytes dans le parc du Château de Jehay.

Pourrions-nous en savoir un peu plus ? Quel est l'historique ? Qui a pris la décision ? Que vont devenir les bois coupés ? Tous les épicéas vont-ils être coupés ? Quand cela va-t-il se passer ? Comment ? Qu'envisagez-vous de replanter ? Combien ? la totalité de ce qui a été coupé ? Si non, pourquoi ?

Même si c'est toujours triste de couper des arbres, essayons de voir le positif : ne serait-ce pas une aubaine pour changer le visage de la forêt wallonne ? Pourquoi ne pas suivre l'exemple d'une autre victime du scolyte ?

Le domaine d'Haugimont situé à Gesves. Il s'agit d'une propriété de 360 hectares de bois appartenant à l'UNamur.

Ces derniers mois, plusieurs hectares de sapins ont dû être abattus en catastrophe. Mais plutôt que de replanter à nouveau des sapins, le gestionnaire du site a eu une autre idée, celle de récolter les glands et les semis de chêne qui se trouvent en dessous des chênes et de les replanter dans la zone déboisée. Ils ont planté des glands à la place des sapins dans des endroits stratégiques à l'ombre et à l'abri des prédateurs. Le but de l'opération est de recréer une forêt telle qu'elle existait en Wallonie il y a une centaine d'années, avant que les exploitants forestiers en manque de bois ne plantent massivement du sapin. Une opération qui se fait à moindre coût: "Hormis la main-d'œuvre pour déplanter et replanter, les semis sont gratuits, offerts par les chênes de la propriété".

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT. – J'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune). – Il en faut du bois pour écrire toutes ces questions... Madame GAILLARD, je vais tenter de répondre puisqu'il nous est reproché de ne pas toujours répondre...

Mme GAILLARD, vous nous interpellez sur l'abattage de 300 épicéas sur le site du Château de Jehay. Sachez que, si nous déplorons d'avoir dû recourir à cet abattage, nous y avons été contraints par la situation dans laquelle ils se trouvaient.

En effet, durant l'été 2018, suite à une longue période de sécheresse, de nombreux épicéas du domaine ont dépérit, tandis que quelques frênes ont également présenté des symptômes de dégénérescence. Ces constats ont initialement été attribués à un manque cruel d'eau occasionné par la canicule.

Cependant avec la médiatisation de l'attaque de scolytes en Wallonie, un contact a été pris avec le Département Nature et Forêt du Service public de Wallonie pour poser un diagnostic et une visite a été organisée le 26 février 2019 sur place.

## SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020

Suite à cette dernière, Messieurs CREMERS, LEHANE et DECROUPETTE, représentants du DNF, ont constaté une contamination et rédigé un rapport préconisant l'abattage et l'évacuation des sujets atteints dans un délai bref afin d'éviter une propagation généralisée des parasites.

Vu l'ampleur du problème et l'impact important à envisager sur l'apparence du site classé au patrimoine de la Région wallonne, une réunion avec les représentants de la Commune d'Amay, de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, du Département Nature et Forêt ainsi que l'Agence wallonne du Patrimoine du Service public de Wallonie a été programmée le 1<sup>er</sup> avril 2019.

A l'issue de celle-ci, plusieurs démarches ont été mises en œuvre, à savoir : la demande de rédaction d'un arrêté de police d'abattage en urgence émanant de la Commune d'Amay pour six sujets menaçant la sécurité publique ; la mise en place d'un comité d'accompagnement, composé de spécialistes, pour la gestion et l'entretien du parc ; l'introduction d'un permis d'urbanisme pour l'abattage et l'évacuation des arbres atteints.

Le permis d'urbanisme précité a été introduit dans le courant du mois de mai 2019 et une première réunion du comité d'accompagnement a été organisée le 20 juin 2019. L'objectif était de présenter la problématique des arbres malades de lancer des pistes de réflexion sur le reboisement, mais aussi d'exposer le fruit des recherches historiques et iconographiques menées jusqu'à présent sur le domaine. A ce sujet, au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, le domaine ne présentait pas de zone forestière en bordure du château mais bien des vergers.

Le permis d'abattage et d'évacuation portant sur 120 arbres a été obtenu le 3 octobre 2019.

Une seconde réunion du comité d'accompagnement a été organisée le 5 décembre 2019, afin de marquer les arbres concernés. Elle a également porté sur l'importance de la mise en place d'un processus de réflexion et de travaux à moyen et à long termes portant sur les dégagements, les replantations, les restructurations et les réaménagements du parc en tenant compte des drèves de tilleuls et de châtaigniers qui en sont les « squelettes historiques ».

Une troisième réunion sera programmée suite à la finalisation de l'abattage des arbres, en cours depuis ce 6 février. Celle-ci portera sur les arbres contaminés depuis la première demande à inclure dans la seconde phase d'abattage à l'issue de l'introduction d'un nouveau permis d'urbanisme mais également sur le type de reboisement à promouvoir.

Il est à préciser que tous les déchets d'abattage : troncs, branches, écorces, souches, etc... sont évacués du site par l'entreprise adjudicatrice et transportés en centre de traitement agréé.

Je peux aisément comprendre vos inquiétudes quant à l'abattage de ces arbres qui faisaient du site de Jehay un site boisé esthétiquement très agréable, mais nous n'avons malheureusement pas d'autre choix ! Cela peut paraître paradoxal quand on sait que l'on a l'habitude de m'entendre prôner la préservation de l'environnement, particulièrement au travers

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

de notre Plan Climat, et pourtant : c'est en adéquation avec notre philosophie d'action puisqu'il s'agit ici de la préservation des arbres sains ou en tout cas l'essai de la préservation des arbres sains puisque la contamination continue.

Pour ce qui est de l'avenir – puisque vous nous questionnez sur la suite, Madame Gaillard –, sachez que les zones affectées par les abattages feront l'objet de recherches historiques afin de rendre à celles-ci leurs configurations d'origine. Dès lors ces parcelles seront réaménagées et replantées d'essences régionales, dans le respect de la biodiversité. Rassurez-vous, nous ne planterons pas des sapins... point de motivation économique derrière ces plantations !

Les végétaux seront également sélectionnés sur base de critères spécifiques, notamment en ce qui concerne leur résistance face aux changements climatiques et aux maladies dégénérescentes. Ces études seront élaborées sous la direction et le suivi du comité d'accompagnement de gestion du domaine, introduites dans le cadre de la procédure de certificat de patrimoine et feront l'objet d'un nouveau permis d'urbanisme.

J'espère vous avoir ainsi rassurée sur la démarche que l'on peut qualifier d'écoresponsable que nous menons en la matière.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. J'ouvre la discussion générale. Je vous rappelle que vous pouvez intervenir pendant 2 minutes maximum. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). – Juste une petite phrase, j'ai un petit rappel de la DPR du Gouvernement wallon qui demande de replanter 400 km de haie et/ou 1 million d'arbres et même des fruitiers. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

**VII. Modification de la représentation provinciale**

**Document 19-20/141 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'asbl « Fédération des Parcs Naturels de Wallonie (Fédé P.N.W.) » : remplacement de Monsieur Jérôme AUSSEMS, Directeur de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL).**

M. LE PRESIDENT. – Point 4 de l'ordre du jour (document 19-20/141).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

## SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **VIII. Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

**Document 19-20/159 : Retrait partiel de la décision du Conseil provincial du 13 juin 2019 (document 18-19/322 – résolution n°5) en ce qu'elle porte sur la proposition de désignation de représentants MR au sein des Conseils d'administration de diverses Sociétés de logement de service public et Représentation provinciale au sein des Sociétés de logement de service public : « Meuse Condroz Logement », « Le Foyer de la Région de Fléron », « Le Confort mosan », « NOSBAU » et « Le Home Waremmien ».**

M. LE PRESIDENT. – Point 5 de l'ordre du jour. Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription en urgence pour ce point.

Le projet de résolution est disponible sur le portail.

Conformément à l'article 71 de notre ROI, ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil ce jeudi 20 février, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

Nous passons au vote sur l'urgence. Qui est pour? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

Unanimité. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Qui est pour les conclusions du Bureau? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 19-20/142 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Paroles d'Hommes » dans le cadre de la 19<sup>ème</sup> édition du Festival Paroles d'Hommes organisé du 31 janvier au 22 février 2020.**

**Document 19-20/143 : Octroi de subventions en matière de Culture et de Fonds Européens – Demande de soutien de l'asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain – La Châteaigneraie » – Fonctionnement 2020.**

M. LE PRESIDENT.- Points 6 et 7 de l'ordre du jour (documents 19-20/142, 19-20/143) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 19-20/142 ayant soulevé des remarques et des questions, j'invite le rapporteur, Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Madame la Cheffe de Groupe.

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe (à la tribune). – Merci M. le Président, Chers Collègues,

Votre première Commission de ce mardi s'est penchée sur le document 19-20/142 par lequel le Collège provincial propose à notre Assemblée d'octroyer une subvention de 15.000€ en faveur de l'ASBL « Festival Paroles d'hommes » de Herve dans le cadre de la 19<sup>ème</sup> édition du Festival Paroles d'Hommes organisé du 31 janvier au 22 février de cette année.

Le festival Paroles d'Hommes est un festival pluridisciplinaire en cours donc, qui mêle les différentes formes d'expression artistique et arts de la scène avec une programmation de théâtre, humour, musique, expositions et soirée littéraire, réparti sur le territoire de 12 villes et Communes et avec comme thèmes : les valeurs démocratiques et les droits humains.

Un membre déclare que le festival Paroles d'Hommes est un bel exemple de complémentarité entre des opérateurs culturels sur le territoire donné. Il demande si la Province pourrait se servir



## SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020

de cet exemple afin d'en faire un incitant dans le cadre de l'octroi des subventions. En effet, de nombreux festivals notamment musicaux mais aussi théâtraux, exemple Fiesta city, les ardentes... se font en province de Liège et sont subventionnés par celle-ci.

L'idée serait d'intégrer dans le cahier des charges de subvention un critère lié au fait de collaborer avec les centres culturels qui se trouvent sur le territoire des communes et villes concernés par un événement.

A cette question, un riche débat a suivi. Le Député-Président répond en résumé que l'idée est intéressante mais plutôt sous forme d'incitant de bonus, en tant que discrimination positive lorsque le projet fait appel aux écoles qui forment, au processus de création soutenus par la Province et qu'ils ont donc suivi le processus complet depuis la création jusqu'à la diffusion. Tout cela peut en effet être objectivé. Mais il faut en tout cas laisser les institutions faire bouger les lignes et les montants sans les enfermer dans un carcan.

IL n'est pas question de donner un avis sur les choix artistiques qui sont faits. A chacun à défendre son projet, à nous de vérifier s'ils rentrent dans les valeurs et filières de la Province, mais ce n'est pas à nous de se prononcer sur la forme et la thématique du projet. Il n'est pas bon de tout codifier et de cadenasser l'esprit créatif.

Le membre qui a posé la question suggère que le débat de fond soit mené en temps voulu dans le cadre de la grille des critères de subventionnement annoncée par le Député-Président pour septembre.

L'administration ajoute que lorsqu'un dossier, un projet arrive sur la table, il entraîne naturellement une collaboration entre les équipes de la Province et les Centres culturels.

Autre remarque d'un membre, les Centres culturels souhaitent-ils tous collaborer ? En effet, ils sont autonomes, rarement avec beaucoup de moyens, souvent débordés... la question mérite d'être posée.

Est-ce que les centres culturels doivent tout contrôler ? Non, se dit un membre, il faut des projets autres que ceux dans le giron des centres culturels. Différents projets doivent pouvoir voir le jour d'autant plus que les centres culturels disposent en général d'une ligne de conduite à laquelle ils se tiennent.

Un membre souligne aussi la dimension supracommunale de tels projets artistiques. Les agents culturels doivent savoir dans quel bassin culturel ils sont. Or, souvent ils n'ont pas connaissance d'avec qui ils peuvent collaborer, c'est avec un centre culturel de leur commune ou avec celui des communes voisines. Une information sur ce point serait utile également.

UN membre souligne enfin que les Centres culturels suscitent parfois de la méfiance, notamment en cas d'associations de communes, pensant que c'est la plus grosse qui va imposer son jeu. Cela implique que l'on se contente de quelques subsides ça et là pour fonctionner sans aller plus loin. Sur base de cette discussion, les membres sont tous d'accord avec un système de bonus en faveur des collaborations avec les Centres culturels des alentours à un projet culturel, mais pas d'en faire un critère d'exclusion s'il n'est pas respecté.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

Cette résolution a été adoptée par 8 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Cheffe de Groupe. En ce qui concerne le document 19-20/143, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 1 abstention que votre 1<sup>ère</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 19-20/160 : Proposition de résolution relative à la participation d'INFRABEL et de la SNCB à la réalisation d'un réseau de pistes cyclables rapides**

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour.

Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription en urgence pour ce point.

Le projet de résolution est disponible sur le portail.

Conformément à l'article 71 de notre ROI, cette demande a été soumise à l'examen du Bureau du Conseil ce jeudi 20 février, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Ce document a ensuite été soumis à l'examen de la 1<sup>ère</sup> Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre 1<sup>ère</sup> Commission vous propose de l'adopter.

Nous passons au vote sur l'urgence. Qui est pour? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

## SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Unanimité. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder au vote ?

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ce document ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte la résolution.

### **Document 19-20/AB/15 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) dédié au développement d'un service de retransmission en direct et en streaming des séances du Conseil provincial sur le site internet de la Province – Montant : 1 €.**

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 19-20/AB/15). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, Madame Déborah COLOMBINI, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Déborah COLOMBINI, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci M. le Président.

Chers Collègues, l'objectif de cet amendement vise à assurer une publicité aux débats provinciaux; garantir une visibilité plus grande à l'institution provinciale et favoriser sa démocratisation.

D'un point de vue technique, le projet ne pose pas de souci; il faudrait seulement évaluer la faisabilité en matière de déploiement de personnel et procéder à une modification du ROI.

Un groupe travail planche actuellement sur le ROI.

Il est suggéré d'aborder cette question non pas sur base d'un amendement mais sur base d'une analyse budgétaire.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

A cet effet, le SEGI (ULiège) présentait au salon Municipalia un partenaire qui propose ce type de service à hauteur de 500 €/transmission avec sous-titrage instantané. Mais est-il nécessaire d'en appeler à une firme externe si nous disposons des ressources en interne ?

Bref, la tendance des opinions exprimées lors du débat tend à confier la tâche d'investiguer sur les modalités de mise en place de ce projet au groupe de travail en charge de proposer une révision du ROI.

Le résultat du vote sur le dépôt de l'amendement est de 2 pour, 7 contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Oui. M. MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune). – Oui merci. Chers Collègues, juste peut-être deux petits mots pour vous inciter à voter oui. Oser voter oui. On n'est pas toujours obligé parce que la proposition vient de l'opposition de voter non. Ici, j'ai très bien écouté le rapport de la commissaire. En fait tout le monde est d'accord, c'est juste inscrit-on une ligne budgétaire pour cette dépense ? Pour visibiliser cette nouvelle action qui fait consensus je pense parmi nos groupes politiques. Je vous invite un peu à dépoussiérer cette institution. Je pense que les bâtiments sont assez vieux, montrons-nous un peu moderne. Disons oui, on va retransmettre les séances du Conseil provincial en direct et notons-le dans notre budget. Mme la Commissaire le disait dans son rapport. En fait on va investiguer parce que bien sûr cela demande des quelques solutions techniques qui doivent être mises en place et bien cette ligne budgétaire vise à investiguer la question et montrons-nous ouverts... il y a des personnes là au-dessus, un petit peu moins là au-dessus. Cette institution doit s'ouvrir et se dépoussiérer et cet amendement vise à aller dans ce sens. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme la Députée provinciale Vice-Présidente.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune). – Merci M. le Président. On peut refaire tout le débat de la Commission. On savait dans quelle séquence on allait être aujourd'hui. Je vais répéter à M. le Conseiller ce que j'ai dit en Commission. Le débat est aujourd'hui au niveau du ROI et il reste ce point-là à discuter au niveau du groupe de travail du ROI. On imagine compte tenu des discussions que ce point-là va être abordé favorablement et donc quand le ROI nous permettra de retransmettre les séances du Conseil provincial, il y aura bien une analyse technique. Je rappelle par rapport aux propos qui ont été tenus en commission. L'amendement n'a pas de sens puisque nous n'aurons pas de dépense en tant que telle, donc des dépenses spécifiques... vous avez l'air d'avoir déjà étudié plus que notre service communication... mais nous avons le personnel, nous avons le matériel, nous allons analyser la possibilité d'avoir une retransmission en direct ou pas mais de la manière la plus qualitative possible puisque, comme vous le disiez, l'idée est bien de redorer le blason de notre institution. L'idée n'est pas d'amener de débats stériles ou pas de débat du tout... il y a une analyse, beaucoup plus de fond, à avoir si notre idée est bien de redorer le blason de notre institution. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Députée provinciale - Vice-Présidente. Quelqu'un

## SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020

souhaite-t-il intervenir ?

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune). – Simplement, je voulais au nom du groupe PTB apporter mon soutien à cet amendement budgétaire. Rappeler qu'effectivement le ROI, le débat en fait, arrive tout doucement à sa fin, je pense et qu'après consultation de Mme la Directrice générale, il s'est avéré qu'on pouvait filmer en fait, qu'il n'y avait aucune contradiction à filmer nos débats en direct par n'importe qui en fait aussi tout le débat qu'on a eu lors du Conseil extraordinaire si vous vous souvenez, les 10 petites minutes où M. MOREAU était assis ici à cette table à côté... étaient finalement en fait complètement... dépassé... le ROI déjà comme il est aujourd'hui permet de filmer.

Invoquer le ROI en même temps, je ne vais pas refaire le débat sur le ROI mais en tous les cas, au débat sur le ROI on nous dit... Le Bureau nous dit... Merci Mme la Députée pour vos éclaircissements... J'ai bien compris qu'on veut chipoter sur les aspects techniques. Je vais être le plus précis possible... J'essaie d'être le plus précis possible... Ce n'est rien ces petites chamailleries, cela ne rend pas cette Assemblée, la valeur qu'elle devrait avoir en tous les cas...

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, vous intervenez dans le cadre qui nous occupe...

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Oui tout à fait, je voulais simplement terminer en disant que lors du débat sur le ROI on invoque malheureusement que l'amendement budgétaire n'est pas passé et puis quand on arrive sur le débat sur l'amendement budgétaire on invoque le débat sur le ROI qui n'est pas terminé. En fait, on joue un petit jeu pour ne pas faire passer cet amendement budgétaire, ce sont vraiment des jeux politiques qui ne rendent pas ce genre d'Assemblée valeureuse pour le public, même s'il n'est pas très nombreux, qui assiste à nos débats.

En tous les cas, le PTB apporte son soutien et j'espère qu'un jour nous aurons nos débats qui seront filmés et qu'on pourra voir effectivement tous ces petits jeux et cette ambiance magnifique qui se déroule à ce Conseil.

M. LE PRESIDENT. – Une intervention de la Députée provinciale Vice-présidente et de M. CAPPA qui interviendra pour clôturer le point.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune). – Je me demande qui pratique la langue de bois parce que vous venez... ou alors vous ne m'écoutez pas... ce n'est pas possible... le ROI va approuver le point, va nous permettre d'analyser la possibilité technique, ça veut dire, on le fera mais comme tout ce qu'on fait, de manière qualitative. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Députée provinciale - Vice-Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. CAPPA.

M. Serge CAPPA, Chef de Groupe (à la tribune). – Merci M. le Président. Je viens avec mon balai. Je trouve quand même un peu triste et dommage pour ceux qui veulent exprimer des avis démocratiques d'entendre toujours le même son de la même façon.

Je pense qu'on a été clair en commission et il faut rapporter tout ce qui a été dit et je ne

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

peux que confirmer ce que Mme la Députée a dit. J'ai été pris à témoin, M. RASSAA, M. MAGNERY, en tant que membres de cette commission de travail où j'ai annoncé quelles étaient les positions et que cela devait passer par le Bureau et puis cela passerait au Conseil mais que suivant l'avis que Mme MARECHAL avait retransmis, il y avait possibilité et même par M. FURLAN, c'était sur base de cela que vous avez apporté la note et l'information qui n'a pas été, à aucun moment, contestée en terme de commission. Alors dire, dépoussiérer, pour faire parler et pour pouvoir prétendre après toute une série de choses, c'est un peu facile. Moi, je n'ai pas l'habitude magner la langue de bois pour ceux qui me connaissent mais il faudrait aussi arrêter d'avoir une position en commission et avoir une autre attitude quand on vient ici au pupitre du Conseil. Voilà, je pense que c'est clair.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de Groupe. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission qui s'est prononcée en faveur du rejet de cet amendement ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document 19-20/144 : Désignation d'un comptable des matières pour le Département du Soutien aux Pouvoirs Locaux (DSPL), le Département du Développement durable et de l'Équipement (DDDE) et la Direction générale des Infrastructures et Développement durable.**

**Document 19-20/145 : Désignation de comptables des matières effectif et suppléant pour l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing (Supérieur).**

M. LE PRESIDENT.- Points 10 et 11 de l'ordre du jour (documents 19-20/144, 19-20/145) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Serge ERNST, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Je vais essayer qu'il n'y ait pas de polémique...

La deuxième commission a analysé la désignation de deux comptables des matières pour les documents 19-20/144 et 145.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

Un commissaire demande la raison pour laquelle les deux désignations ont été effectuées avec autant de retard.

Il lui est répondu que la désignation n'implique pas une augmentation de salaire et qu'il s'agit simplement de comptables des matières avant déclassement éventuel de matériel.

Il n'est pas nécessaire d'être comptable pour occuper la fonction.

Pendant la période sans désignation, le travail est assumé par un autre comptable des matières d'un autre service.

Il est précisé qu'en réalité la fonction consiste à un inventaire du matériel et que la désignation doit passer par le Conseil provincial car cela risque d'engager une modification de la valeur d'inventaire dans les services.

Entre temps les services nous ont transmis des informations complémentaires très précises que je vous livre en résumé. Le service émetteur a pris du retard parce qu'il fallait un rapport dès que la solution de remplacement avait été trouvée pour la première personne et la difficulté c'est de trouver un agent.

De plus, le Service a dû réfléchir à une solution à long terme en tenant compte de futur rassemblement de la DGIDD au Val Benoit.

Comment fonctionne le service depuis le départ de cet agent ?

Les inventaires ont été ou seront réalisés sous la signature du Directeur général avec la mention « pour le comptable absent ». Procédure que la Cour des comptes a suggérée afin de pallier au retard incombant à différentes absences constatées au sein de la Province.

Pour le dossier 145, le rapport a été initié dès que la solution a été trouvée pour pallier à une absence de longue durée du comptable en place et c'est finalement la directrice de l'établissement elle-même qui s'est proposée pour cette mission.

La commission vous propose d'adopter les deux désignations par 9 pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 19-20/146 : Avance de trésorerie à la Clinique Reine Astrid de Malmedy – Prolongation de délais de remboursement.**

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 19-20/146).

Ce document a été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Madame Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sabine NANDRIN, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci M. le Président.

La 2<sup>ème</sup> commission s'est réunie ce mardi 18 février. Elle a examiné le doc 19-20/146 intitulé : Avance de trésorerie à la Clinique Reine Astrid de Malmedy – Prolongation de délai de remboursement.

Un Commissaire s'interroge sur le délai de remboursement fixé le 15 janvier 2020 et le courrier daté du 12 novembre de la clinique indiquant qu'elle était dans l'incapacité de rembourser. La question est : « Pourquoi est-ce seulement maintenant que ce point vient à l'ordre du jour. » ?

La Députée répond que le collège a seulement statué maintenant et que des discussions sur la réorganisation sont en cours.

Le Commissaire d'enchaîner en disant : « Qui dit que l'année prochaine la clinique sera capable de rembourser ? » La Députée répond que le Collège souhaite travailler en ayant des relations de confiance.

Une autre Commissaire demande dans quel réseau cette clinique va-t-elle rentrer ? Il lui est répondu dans le secteur public.

La commission a voté sur les conclusions par 9 pour, 0 contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS , le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et le groupe PTB.



## SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 19-20/147 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Enjeu » dans le cadre du 14ème festival ImagéSanté organisé du 22 au 28 mars 2020.**

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 19-20/147).

Ce document a été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Madame Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). – Votre commission numéro 2 s'est réunie ce mardi 20 février et a examiné le dossier 19-20/147 Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Enjeu ».

Une Commissaire demande de confirmer si c'est bien un subside de 50.000 € ventilé sur 2 années. Mme la Députée confirme comment l'entièreté de la somme de 2019 a-t-elle pu être justifiée vu que l'événement aura lieu seulement au mois de mars ?

Réponse : des organisations mineures sont organisées dans l'année creuse.

Le vote : 9 voix pour, 0 contre et 3 absentions.

M. LE PRESIDENT.- J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et le groupe PTB.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 19-20/148 : Cultes – Compte 2018 de la Mosquée ASSAHABA, rue de Hodimont, 244 à 4800 Verviers – Avis favorable.**

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 19-20/148).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 19-20/149 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière pour l'Amblève » – Exercice 2018/Prévisions 2019.**

**Document 19-20/150 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Meuse aval et affluents » – Exercice 2018/Prévisions 2019.**

**Document 19-20/151 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Moselle » – Exercice 2018/Prévisions 2019.**

**Document 19-20/152 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière du Sous-Bassin Hydrographique de la Vesdre » – Exercice 2018/Prévisions 2019.**

**Document 19-20/155 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Ourthe » – Exercice**

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020****2018/Prévisions 2019.**

M. LE PRESIDENT.- Points 15, 16, 17, 18, 19 de l'ordre du jour (documents 19-20/149, 19-20/150, 19-20/151, 19-20/152, 19-20/153) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

**Document 19-20/153 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture » – Exercice 2018/Prévisions 2019.**

**Document 19-20/154 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois des Productions Végétales et Maraîchères » – Exercice 2018/Prévisions 2019.**

M. LE PRESIDENT.- Points 20 et 21 de l'ordre du jour (documents 19-20/153 et 19-20/154) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 19-20/156 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 Euros hors T.V.A.**

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 19-20/156).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarques ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

**Document 19-20/157 : Campus de Verviers – Rétrocession au profit de la Ville de Verviers d'un chemin traversant la propriété provinciale, résultant de charges d'urbanisme imposées dans le cadre du permis unique relatif à la construction du Campus.**

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 19-20/157).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre 4<sup>ème</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR,

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 19-20/AB/16 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) concernant l'acquisition d'un logiciel de conception de catalogue pour les bibliothèques de la HEPL – Montant : 1 €.**

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 19-20/AB/16).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Mon rapport concerne bien un amendement budgétaire relatif à la création d'un article budgétaire pour l'acquisition d'un logiciel de conception de catalogue pour les bibliothèques de la HEPL – Montant : 1 €.

Préalable à la discussion sur l'amendement budgétaire, nous avons eu l'occasion en commission d'assister à une présentation du fonctionnement et de la gestion des bibliothèques de la HEPL. Il a notamment été question d'une grande enquête menée auprès des professeurs, des étudiants et des bibliothécaires qui a abouti à la mise en place d'un plan d'action. Ce plan d'action comporte différents aspects identifiés par l'enquête notamment l'aménagement des locaux, les horaires d'ouverture mais pas que ça.

Un Commissaire a ensuite interrogé la Députée et les services pour tenter de synthétiser les questions au mieux. Elles visaient principalement deux aspects. En premier lieu, la pertinence du plan d'actions et des phases test menées ainsi que l'aménagement des locaux en second lieu, l'accès au catalogue car selon ce commissaire seul deux catalogues seraient actuellement disponibles en ligne sur les neuf de la bibliothèque.

Concernant la pertinence du plan d'action. Il lui est répondu que comme la présentation des services l'a montré, nous sommes au début des aménagements tant des horaires que des locaux. Les services et la Députée sont bien conscients des défis sans parler des conséquences de l'interdiction de l'accès à la bibliothèque universitaire des étudiants de la HEPL et de toutes les hautes écoles, comme souligné par le commissaire lui-même.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020**

Concernant l'accès au catalogue, il est répondu qu'il y a tout un travail d'encodage qui se fait pour élargir la disponibilité des catalogues. Cela prend du temps, certes mais les marchés sont lancés et le travail est en cours.

Enfin, un commissaire s'interroge sur les prêts inter-bibliothécaires avec les bibliothèques publiques reconnues par la Province de Liège.

Il lui est répondu que ces prêts ne se font pas. L'expérience a déjà été tentée et n'est pas simple d'un point de vue logistique.

Enfin, un commissaire reprend la parole pour insister sur la nécessité d'un budget d'investissements pour rendre les bibliothèques accueillantes, accessibles et avec des catalogues de qualité.

Votre cinquième commission vous propose de ne pas adopter ce document 19-20/AB/16 par 4 voix pour et 8 voix contre ainsi que 0 abstention.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission, qui s'est prononcée en faveur du rejet de l'amendement ? Le groupe PS, le groupe MR et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO et le groupe PTB.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2020****Document 19-20/158 : Règlement d'ordre intérieur de la Maison Erasmus de la Haute École de la Province de Liège – Modification.**

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 19-20/158).

Ce document a été soumis à l'examen de la 5<sup>ème</sup> Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 11 voix pour et 1 abstention que votre 5<sup>ème</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**XII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020**

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**XIII.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 23 mars 2020 à 16H30.

La réunion publique est levée à 18h20.